



Assemblée générale

Distr. générale
23 avril 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011*

Titre II Affaires politiques

Chapitre 5 Opérations de maintien de la paix

(Programme 4 du cadre stratégique pour la période 2010-2011)**

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	3
A. Opérations de maintien de la paix	10
1. Département des opérations de maintien de la paix	10
a) Direction exécutive et administration	10
b) Programme de travail	13
Sous-programme 1. Opérations	14
Sous-programme 2. Questions militaires	17
Sous-programme 3. État de droit et institutions chargées de la sécurité	20
Sous-programme 4. Politiques, évaluation et formation	23
c) Appui au programme	26

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 6 (A/64/6/Add.1)*.

** *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-troisième session, Supplément n° 6 (A/63/6/Rev.1)*.



2.	Département de l'appui aux mission	27
a)	Direction exécutive et administration	27
b)	Programme de travail.	30
	Sous-programme 5. Appui administratif aux missions	30
	Sous-programme 6. Services d'appui intégrés	35
2.	Missions de maintien de la paix	37
1.	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST)	37
2.	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Paksitan	40
Annexe		
	Produits de l'exercice 2008-2009 non reconduits en 2010-2011.	47

Vue d'ensemble

Tableau 5.1

Prévisions de dépenses

Crédit demandé par le Secrétaire général	96 684 200 dollars ^a
Montant révisé du crédit ouvert pour 2008-2009	105 788 500 dollars
^a Aux taux de 2008-2009.	

Tableau 5.2

Effectifs proposés

Postes	Nombre	Classe
Budget ordinaire		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2010-2011	353	2 SGA, 5 SSG, 6 D-2, 7 D-1, 8 P-5, 5 P-4, 7 P-3, 9 P-2/1, 107 SM, 20 G(AC), 177 AL
Nouveaux postes	8	3 SM, 5 AL
Suppression de postes	48	1 G(1 ^{re} C), 2 G(AC), 28 SM, 17 AL
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009	393	2 SGA, 5 SSG, 6 D-2, 7 D-1, 8 P-5, 5 P-4, 7 P-3, 9 P-2/1, 132 SM, 1 G(1 ^{re} C), 22 G(AC), 189 AL

Abréviations : SGA : secrétaire général adjoint; SSG : sous-secrétaire général; SM : agent du Service mobile; AG : agent des services généraux; G(1^{re} C) : agent des services généraux (1^{re} classe); G(AC) : agent des services généraux (Autres classes); AL : agent local.

- 5.1 L'objet du programme est de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en déployant, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, des opérations de maintien de la paix autorisées en vertu de ces mêmes buts et principes. Les textes portant autorisation des activités du programme sont des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.
- 5.2 Le programme comprend le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions et deux missions de maintien de la paix, à savoir l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) et le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP). Le Département des opérations de maintien de la paix coordonne étroitement quatre sous-programmes interdépendants et complémentaires (Opérations; Questions militaires; État de droit et institutions chargées de la sécurité; Politiques, évaluation et formation) dont les activités se recoupent. Le Département de l'appui aux missions a, quant à lui, mis en place deux sous-programmes afin de s'accorder avec les structures établies sur le terrain pour la fourniture de services d'appui administratif et logistique (Appui administratif aux missions et Services d'appui intégrés).
- 5.3 Le Département des opérations de maintien de la paix, chef de file dans l'exécution des mandats intégrés, comprenant notamment des opérations d'assistance multisectorielles, collabore étroitement avec le Département de l'appui aux missions, qui fournit un appui logistique et

administratif. S'il y a lieu, le maintien de la paix sera abordé sous l'angle régional en ce qui concerne les capacités et les stratégies politiques mises en œuvre pour plusieurs opérations.

- 5.4 Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions tiennent les États Membres informés du déroulement de chaque phase des opérations de maintien de la paix, en tenant tout particulièrement compte des besoins des fournisseurs de contingents et de forces de police, qui doivent disposer d'une information complète pour prendre les décisions se rapportant à leur participation aux opérations. On veillera également à tenir les États Membres et les autres parties prenantes informés sur les questions d'appui concernant toutes les phases des opérations. Dans le cadre d'une gestion intégrée, on accordera une attention particulière à la sécurité des participants aux opérations sur le terrain et on s'attachera à maintenir un équilibre entre les fonctionnaires des deux sexes et à tenir compte de la répartition géographique parmi les effectifs des opérations.
- 5.5 Les stratégies conçues pour le programme reposent sur le développement des capacités devant permettre d'intervenir dans des situations de conflit très diverses et de planifier, mettre en place, gérer et diriger des opérations de maintien de la paix. Afin d'appuyer l'application des accords de paix conclus par les parties aux conflits, il faut absolument pouvoir exécuter rapidement et efficacement les mandats établis par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Ces mandats peuvent avoir pour objet de surveiller le respect de cessez-le-feu et de zones tampons; d'assurer le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants; de réformer les institutions militaires; d'assurer la formation des forces de police, de conseiller celles-ci et de les surveiller; de créer les conditions de sécurité propices au retour des réfugiés et des déplacés; de promouvoir des réformes électorales et judiciaires et d'épauler les administrations civiles; de faciliter les processus politiques visant à consolider la paix et l'autorité des gouvernements légitimes; de coordonner les programmes de reprise économique et les opérations de déminage et de faciliter l'acheminement des secours humanitaires. Les missions peuvent aussi être chargées de maintenir l'ordre public et d'assumer la responsabilité d'une administration transitoire ou des services de maintien de l'ordre, y compris les organes de justice pénale. Pour être durable, le progrès en matière de sécurité, de réconciliation nationale et de développement doit intervenir en parallèle, vu le caractère interdépendant que ces défis présentent dans des pays qui sortent d'un conflit.
- 5.6 Dans ce contexte, le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions et les autres départements compétents planifient et mènent des activités de maintien de la paix des Nations Unies, de manière à faciliter la consolidation de la paix après un conflit et la prévention à long terme d'un retour des conflits armés. Les problèmes auxquels les opérations de maintien de la paix doivent faire face étant devenus extrêmement complexes et ne cessant d'évoluer, une approche intégrée est indispensable et une coordination accrue s'impose entre les organismes des Nations Unies et les partenaires extérieurs, notamment les institutions financières internationales et les organisations régionales, pour que la communauté internationale soit mieux à même de maintenir la paix et la sécurité. Les travaux d'élaboration et d'évaluation de méthodes d'application des pratiques de référence et des enseignements tirés de l'expérience en matière de maintien de la paix se poursuivront pour que le programme gagne en efficacité. On continuera en outre de veiller à ce que tous les membres du personnel de maintien de la paix reçoivent une formation adaptée à leurs besoins.
- 5.7 Le Département de l'appui aux missions est chargé de fournir des services administratifs et logistiques au Département des opérations de maintien de la paix et au Département des affaires politiques dans le cadre de leurs opérations de paix. Le programme servira à appuyer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans les domaines suivants : ressources humaines, finances, logistique, communications, informatique et administration générale.

- 5.8 Pour remplir les fonctions d'appui aux missions, il importe de recruter et de conserver un personnel très qualifié et de veiller à ce que les missions disposent des ressources logistiques appropriées, y compris en termes de matériel, de direction, d'orientation et de contrôle, afin de pouvoir exécuter les tâches qui leur ont été confiées. Le Département fournit également des services d'appui financier visant à s'assurer que les fonds mis à disposition sont suffisants et gérés de façon responsable, ainsi qu'à prévoir le financement nécessaire et à gérer les fonds et ressources disponibles.
- 5.9 Un appui spécialisé et des services techniques seront fournis au Comité spécial des opérations de maintien de la paix, notamment pour ce qui est de la suite à donner aux décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale se rapportant aux opérations de maintien de la paix. Le Département des opérations de maintien de la paix donne suite aux recommandations du Comité spécial, telles qu'elles ont été approuvées par l'Assemblée.
- 5.10 La liste des publications qui seront réalisées dans le cadre du programme de travail a été établie en tenant compte de chaque sous-programme. Les publications en série paraîtront comme indiqué ci-après. Elles sont décrites dans les sections relatives aux produits de chaque sous-programme.

Tableau 5.3

Récapitulatif des publications

<i>Publications</i>	<i>2006-2007 (nombre effectif)</i>	<i>2008-2009 (nombre estimatif)</i>	<i>2010-2011 (nombre estimatif)</i>
Publications en série	37	13	14
Publications isolées	—	—	—
Total	37	13	14

- 5.11 Le montant total des ressources prévues pour les opérations de maintien de la paix au titre de l'exercice biennal 2010-2011 s'élève à 96 684 200 dollars avant actualisation des coûts, dont 11 381 700 dollars pour le Département des opérations de maintien de la paix, 8 451 700 dollars pour le Département de l'appui aux missions, ainsi que 60 704 800 dollars pour l'ONUST et 16 146 000 dollars pour l'UNMOGIP. Ceci représente pour le chapitre une diminution nette de 9 104 300 dollars, qui se décompose comme suit : une diminution de 28 600 dollars au titre du Département des opérations de maintien de la paix, une augmentation de 277 200 dollars au titre du Département de l'appui aux missions, une diminution de 9 090 800 dollars au titre de l'ONUST et une diminution de 262 100 au titre de l'UNMOGIP.
- 5.12 La diminution de 28 600 dollars au titre du Département des opérations de maintien de la paix s'explique principalement par l'abandon de la provision pour les dépenses imprévues et extraordinaires liées au Groupe d'experts Union africaine-Nations Unies créé conformément à la résolution 1809 (2008) du Conseil de sécurité et par une diminution des dépenses liées à l'appui central pour le matériel de bureautique dans le cadre d'un accord de service conclu avec le Bureau de l'informatique et des communications. La diminution des dépenses est presque entièrement annulée par l'effet-report des deux postes de sous-secrétaire général qui avaient été créés dans le contexte de la résolution 61/279 de l'Assemblée générale concernant le renforcement des capacités de l'Organisation des Nations Unies sur le plan de la conduite des opérations de maintien de la paix et de l'appui à leur fournir.
- 5.13 L'augmentation de 277 200 dollars au titre du Département de l'appui aux missions résulte de l'effet-report lié au poste de secrétaire général adjoint à l'appui aux missions qui a été créé dans le cadre de la résolution 61/279 de l'Assemblée générale concernant le renforcement des capacités de

l'Organisation des Nations Unies sur le plan de la conduite des opérations de maintien de la paix et de l'appui à leur fournir.

- 5.14 Les ressources prévues pour le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ne seront pas suffisantes pour financer l'ensemble des activités qui doivent être menées par le Département. Leur capacité d'exécuter les tâches qui leur sont confiées est et continuera d'être tributaire de l'allocation des ressources voulues, principalement au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Depuis 2001, le Secrétariat a systématiquement appliqué les réformes en matière de planification, de déploiement et d'appui des opérations de maintien de la paix, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, dont la plus récente est la résolution 61/279.
- 5.15 Outre les fonds en provenance du compte d'appui, des fonds extrabudgétaires d'un montant de 158 458 500 dollars sont demandés pour l'exercice biennal 2010-2011 (dont 151 467 400 dollars correspondent au montant estimatif des ressources nécessaires au Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance au déminage, y compris 21 postes temporaires, et seront utilisés pour appuyer l'exécution du programme de travail du Département des opérations de maintien de la paix.
- 5.16 La diminution de 9 090 800 dollars au titre de l'ONUST s'explique principalement par le réexamen des modalités de financement, de gestion et d'appui prévues pour l'ONUST, en particulier en ce qui concerne son Groupe d'observateurs au Liban et son Groupe d'observateurs au Golan, dans le cadre du financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) pour la période 2008-2009. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) a demandé qu'on réexamine les modalités d'appui prévues pour l'ONUST, modalités qui devraient se retrouver dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 (voir A/62/781, par. 28). Il a été proposé dans l'évaluation multidisciplinaire et dans l'audit par le BSCI de la gestion des ressources humaines de l'ONUST, qui ont tous deux été effectués en 2007, que les services d'appui à la mission fournis au Groupe d'observateurs au Liban et au Groupe d'observateurs au Golan soient intégrés dans les services de la FINUL et du FNUOD. L'intégration ainsi proposée devrait commencer le 1^{er} juillet 2010. Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 prévoit, en ce qui concerne l'ONUST, que les six premiers mois de 2010 correspondent à une période de transition précédant le début de l'intégration par la FINUL et le FNUOD.
- 5.17 La diminution nette de 262 100 dollars au titre de l'UNMOGIP s'explique par des réductions au titre des autres dépenses de personnel et par la diminution des dépenses liées à du nouveau matériel et à des pièces de rechange, à la suite du remplacement de différents matériels durant l'exercice biennal 2008-2009. Cette réduction est partiellement annulée par l'augmentation liée à l'effet-report de trois postes d'agent local qui avaient été créés durant l'exercice biennal 2008-2009, ainsi qu'aux frais généraux de fonctionnement calculés d'après la structure des dépenses.
- 5.18 Conformément à la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, des ressources d'un montant estimatif de 1 676 500 dollars ont été désignées comme devant servir aux activités de suivi et d'évaluation dans le cadre des sous-programmes 2, 3 et 4 et de l'UNMOGIP (ressources en personnel équivalant à 62 mois de travail des administrateurs et à 30 mois de travail des agents des services généraux, et ressources correspondantes non affectées à des postes). Le montant se répartit comme suit : 17 200 dollars au titre du budget ordinaire et 1 659 300 dollars financés grâce à des fonds extrabudgétaires.
- 5.19 Le tableau 5.4 ci-après présente la répartition, en pourcentage, des ressources du programme pour l'exercice biennal 2010-2011.

Tableau 5.4

Répartition des ressources, par composante

(En pourcentage)

<i>Composante</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
A. Opérations de maintien de la paix		
1. Département des opérations de maintien de la paix		
a) Direction exécutive et administration	1,4	4,4
b) Programme de travail	8,8	58,9
Sous-programme 1. Opérations	5,6	5,7
Sous-programme 2. Questions militaires	1,0	9,1
Sous-programme 3. État de droit et institutions chargées de la sécurité	1,6	39,1
Sous-programme 4. Politiques, évaluation et formation	0,6	4,9
c) Appui au programme	1,6	8,6
Total partiel	11,8	71,8
2. Département de l'appui aux missions		
a) Direction exécutive et administration	2,2	3,5
b) Programme de travail	7,5	24,7
Sous-programme 5. Appui administratif aux missions	3,4	11,7
Sous-programme 6. Services d'appui intégrés	3,1	13,0
Total partiel	8,7	28,2
Total partiel A	20,5	100,0
B. Missions de maintien de la paix		
1. ONUST	62,8	–
2. UNMOGIP	16,7	–
Total partiel B	79,5	–
Total	100,0	100,0

Tableau 5.5

Ressources nécessaires, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Composante</i>	<i>2006-2007 (dépenses effectives)</i>	<i>2008-2009 (crédits ouverts)</i>	<i>Augmentation</i>		<i>Total avant actua- lisation des coûts</i>	<i>Actua- lisation des coûts</i>	<i>2010-2011 (montant estimatif)</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
A. Opérations de maintien de la paix							
1. Département des opérations de maintien de la paix							
a) Direction exécutive et administration	1 545,9	1 775,2	(446,6)	(25,2)	1 328,6	72,3	1 400,9
b) Programme de travail							
1. Opérations	5 230,3	5 404,1	(1,6)	–	5 402,5	289,5	5 692,0

Composante	2006-2007 (dépenses effectives)	2008-2009 (crédits ouverts)	Augmentation		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2010-2011 (montant estimatif)
			Montant	Pour- centage			
2. Questions militaires	971,3	675,8	260,4	38,5	936,2	49,3	985,5
3. État de droit et institutions chargées de la sécurité	137,7	1 285,1	262,0	20,4	1 547,1	84,4	1 631,5
4. Politiques, évaluation et formation	70,1	621,1	—	—	621,1	34,0	655,1
Total partiel	7 955,3	9 761,3	74,2	0,8	9 835,5	529,5	10 365,0
c) Appui au programme	1 737,4	1 649,0	(102,8)	(6,2)	1 546,2	77,0	1 623,2
Total partiel 1	9 692,7	11 410,3	(28,6)	(0,3)	11 381,7	606,5	11 988,2
2. Département de l'appui aux missions							
a) Direction exécutive et administration	1 017,0	1 881,1	277,2	14,7	2 158,3	118,8	2 277,1
b) Programme de travail							
5. Appui administratif aux missions	5 752,6	3 297,5	—	—	3 297,5	173,4	3 470,9
6. Services d'appui intégrés	—	2 995,9	—	—	2 995,9	162,1	3 158,0
Total partiel 2	6 769,6	8 174,5	277,2	3,4	8 451,7	454,3	8 906,0
Total partiel A	16 462,2	19 585,7	248,6	1,3	19 833,4	1 060,8	20 894,2
B. Missions de maintien de la paix							
1. Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve	59 220,5	69 795,6	(9 090,8)	(13,0)	60 704,8	2 529,0	63 233,8
2. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	15 221,9	16 408,1	(262,1)	(1,6)	16 146,0	983,2	17 129,2
Total partiel B	74 442,4	86 203,7	(9 352,9)	(10,8)	76 850,8	3 512,2	80 363,0
Total (A et B)	90 904,7	105 788,5	(9 104,3)	(8,6)	96 684,2	4 573,0	101 257,2

2) Fonds extrabudgétaires

	2006-2007 (dépenses effectives)	2008-2009 (montant estimatif)	Source des fonds	2010-2011 (montant estimatif)
a) Services d'appui				
ii) Activités extrabudgétaires				
Compte spécial d'appui au programme	744,3	638,4		702,2
Coûts des activités extrabudgétaires de fond				
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	190 945,4	306 422,9		395 564,2
b) Activités de fond				
Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance au déminage	107 636,3	126 222,8		151 467,4
Fonds d'affectation spéciale d'appui au Département des opérations de maintien de la paix	2 873,7	5 717,3		6 288,9
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	312,6	—		—
Total	302 512,3	439 001,4		554 022,7
Total (1 et 2)	393 417,0	544 789,9		655 279,9

Tableau 5.6

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2008- 2009	2010- 2011	2008- 2009	2010- 2011	2008- 2009	2010- 2011	2008- 2009	2010- 2011
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	2	2	—	—	—	—	2	2
SSG	5	5	—	—	—	—	5	5
D-2	6	6	—	—	8	8	14	14
D-1	7	7	—	—	18	19	25	26
P-5	8	8	—	—	79	82	87	90
P-4/3	12	12	—	—	477	505	489	517
P-2/1	9	9	—	—	16	16	25	25
Total partiel	49	49	—	—	598	630	647	679
Agents des services généraux								
1 ^{re} classe	1	—	—	—	21	23	22	23
Autres classes	22	20	—	—	254	267	276	287
Total partiel	23	20	—	—	275	290	298	310
Autres catégories								
Service mobile	189	177	—	—	—	—	189	177
Agents locaux	132	107	—	—	—	—	132	107
Total partiel	321	284	—	—	—	—	321	284

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires					
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	2008- 2009	2010- 2011	2008- 2009	2010- 2011	2008- 2009	2010- 2011	2008- 2009	2010- 2011
Total	393	353	—	—	873 ^a	920 ^b	1 266	1 273

^a 849 postes imputés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix [7 D-2, 18 D-1, 76 P-5, 269 P-4, 197 P-3, 16 P-2, 21 agents des services généraux (1^{re} classe) et 245 agents des services généraux (Autres classes)], 21 postes financés par le Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance au déminage [1 D-2, 3 P-5, 4 P-4, 6 P-3 et 7 agents des services généraux (Autres classes)] et 3 postes imputés sur le compte spécial pour les coûts d'appui au programme des activités extrabudgétaires de fond [1 P-3 et 2 agents des services généraux (Autres classes)].

^b 896 postes comme proposé dans le budget 2009-2010 pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix [7 D-2, 19 D-1, 79 P-5, 281 P-4, 213 P-3, 16 P-2, 23 agents des services généraux (1^{re} classe) et 258 agents des services généraux (Autres classes)], 21 postes imputés sur le Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance au déminage [1 D-2, 3 P-5, 4 P-4, 6 P-3 et 7 agents des services généraux (Autres classes)] et 3 postes imputés sur le compte spécial pour les coûts au programme d'appui des activités extrabudgétaires de fond [1 P-3 et 2 agents des services généraux (Autres classes)].

A. Opérations de maintien de la paix

1. Département des opérations de maintien de la paix

a) Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 328 600 dollars

- 5.20 Le Bureau du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix est composé des collaborateurs directs du Secrétaire général adjoint, de la Section des affaires publiques et du Centre de situation. Le Service administratif, qui assure l'appui aux programmes pour l'ensemble du Département des opérations de maintien de la paix pour le Département de l'appui aux missions, fait l'objet d'une autre section.
- 5.21 Le Secrétaire général adjoint dirige et supervise les opérations de maintien de la paix de l'ONU au nom du Secrétaire général et élabore les directives et les politiques opérationnelles pour ces opérations ainsi que pour les missions politiques spéciales relevant de la responsabilité de son Département, en fonction des mandats assignés par le Conseil de sécurité. Il fournit en outre au Conseil des avis à propos de toutes les questions relatives aux activités et aux politiques de maintien de la paix et maintient des contacts de haut niveau avec les parties belligérantes et les États Membres, en particulier les membres du Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, du personnel de police ou des fonds pour l'application des mandats approuvés par le Conseil.
- 5.22 Le Bureau du Secrétaire général adjoint assure la gestion quotidienne du Département et établit les programmes de planification à moyen et à long terme; supervise l'examen et la réforme du Département; veille à la bonne coordination avec le Département de l'appui aux missions et les autres départements si nécessaire; élabore et coordonne les stratégies de gestion de l'information du Département; et fournit des services de secrétariat au Comité spécial des opérations de maintien de la paix. Enfin, il sert de lien entre les missions sur le terrain relevant du Département et les autres départements investis de responsabilités opérationnelles dans des domaines tels que la sécurité et la promotion de l'égalité des sexes, dont la responsabilité première incombe à d'autres

services du Secrétariat ou à des programmes, fonds ou organismes des Nations Unies disposant des compétences techniques voulues.

Tableau 5.7

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Veiller à ce que les textes adoptés par les organes délibérants se rapportant à la gestion du programme de travail, du personnel et des ressources financières soient pleinement appliqués et à ce que les politiques et procédures de l'ONU en la matière soient respectées

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Programme de travail géré efficacement	a) Exécution en temps voulu des produits et services programmés <i>Mesure des résultats</i> (Pourcentage des produits exécutés dans les délais prescrits) 2006-2007 : 100 % 2008-2009 (estimation) : 100 % 2010-2011 (objectif) : 100 %
b) Recrutement et affectation du personnel dans les délais prescrits	b) Réduction de la durée moyenne de vacance d'un poste d'administrateur <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 160 jours 2008-2009 (estimation) : 160 jours 2010-2011 (objectif) : 120 jours
c) Amélioration de la représentation géographique et équilibrage des effectifs entre hommes et femmes	c) i) Augmentation du pourcentage de fonctionnaires originaires d'États Membres non représentés ou sous-représentés recrutés dans le Département des opérations de maintien de la paix <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 15 % 2007-2008 (estimation) : 20 % 2010-2011 (objectif) : 20 % ii) Augmentation du pourcentage de femmes nommées à un poste de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur pour un an ou plus <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 28 % 2008-2009 (estimation) : 31 % 2010-2011 (objectif) : 35 %

d) Amélioration des délais de présentation de la documentation

d) Augmentation du pourcentage de documents présélectionnés qui sont présentés dans les délais impartis

Mesure des résultats

2006-2007 : 50 %

2008-2009 (estimation) : 75 %

2010-2011 (objectif) : 100 %

Facteurs externes

- 5.23 Le Bureau du Secrétaire général adjoint devrait aboutir aux objectifs et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : les États Membres fournissent l'appui politique et les ressources financières nécessaires à l'exécution des mandats des missions et les partenaires du maintien de la paix apportent le soutien nécessaire.

Produits

- 5.24 Les produits de l'exercice 2010-2011 seront les suivants :

- a) Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
 - i) Services fonctionnels pour les réunions : services de secrétariat à l'intention du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et de la Quatrième Commission; exposés en réponse à toutes les demandes exprimées par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix et la Quatrième Commission; exposés au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et aux organes délibérants sur les faits nouveaux intervenus dans les missions de maintien de la paix sur des questions stratégiques, des questions de politique générale et des questions structurelles intéressant l'ensemble des missions (80);
 - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports du Secrétaire général au Comité spécial des opérations de maintien de la paix;
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
 - i) Services fonctionnels pour les réunions interorganisations : réunions avec des États Membres, des organisations régionales et des groupes d'amis et groupes de contact sur l'ensemble des volets du maintien de la paix, et exposés à leur intention (500);
 - ii) Missions d'établissement des faits : visites aux principaux pays fournisseurs de contingents militaires et de personnel de police ainsi qu'à d'autres États Membres pour mettre sur pied des partenariats stratégiques et bâtir des approches communes en matière d'appui aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies (20).

Tableau 5.8

Ressources nécessaires : Direction exécutive et administration

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	1 262,9	1 262,9	3	3
Autres objets de dépense	512,3	65,7	–	–
Total partiel	1 775,2	1 328,6	3	3
Fonds extrabudgétaires	19 036,7	24 118,3	51	53
Total	20 811,9	25 446,9	54	

- 5.25 Le montant de 1 328 600 dollars doit permettre de financer le maintien de trois postes au Bureau du Secrétaire général adjoint [(1 poste de sous-secrétaire général, 1 D-1 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)], et les dépenses autres que les postes, en l'occurrence les frais de voyage du personnel du Bureau et les frais de représentation de l'ensemble du Département. La diminution de 446 600 dollars au titre des dépenses autres que pour les postes provient de la non-reconduction des crédits qui avaient été affectés aux dépenses imprévues et extraordinaires du Groupe d'experts Union africaine-ONU créé en application de la résolution 1809 (2008) du Conseil de sécurité; ces crédits sont mentionnés aux paragraphes 8 et 9 du premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 (A/63/573) et étaient inclus dans le montant révisé des crédits ouverts pour cet exercice.
- 5.26 Les fonds extrabudgétaires estimés, à 24 118 300 dollars pour l'exercice biennal 2010-2011, compléteront les ressources du budget ordinaire pour financer un appui effectif et efficace à la planification et à la gestion des opérations de maintien de la paix actuelles et à venir. Les fonds provenant du Fonds d'affectation spéciale pour l'appui au Département des opérations de maintien de la paix sont une autre source de financement. Ils permettent d'exécuter des projets dans des domaines tels que la prise en compte de l'équilibre hommes-femmes, la prévention de l'exploitation et des violences sexuelles, l'état de droit, les pratiques optimales et la formation.

b) Programme de travail

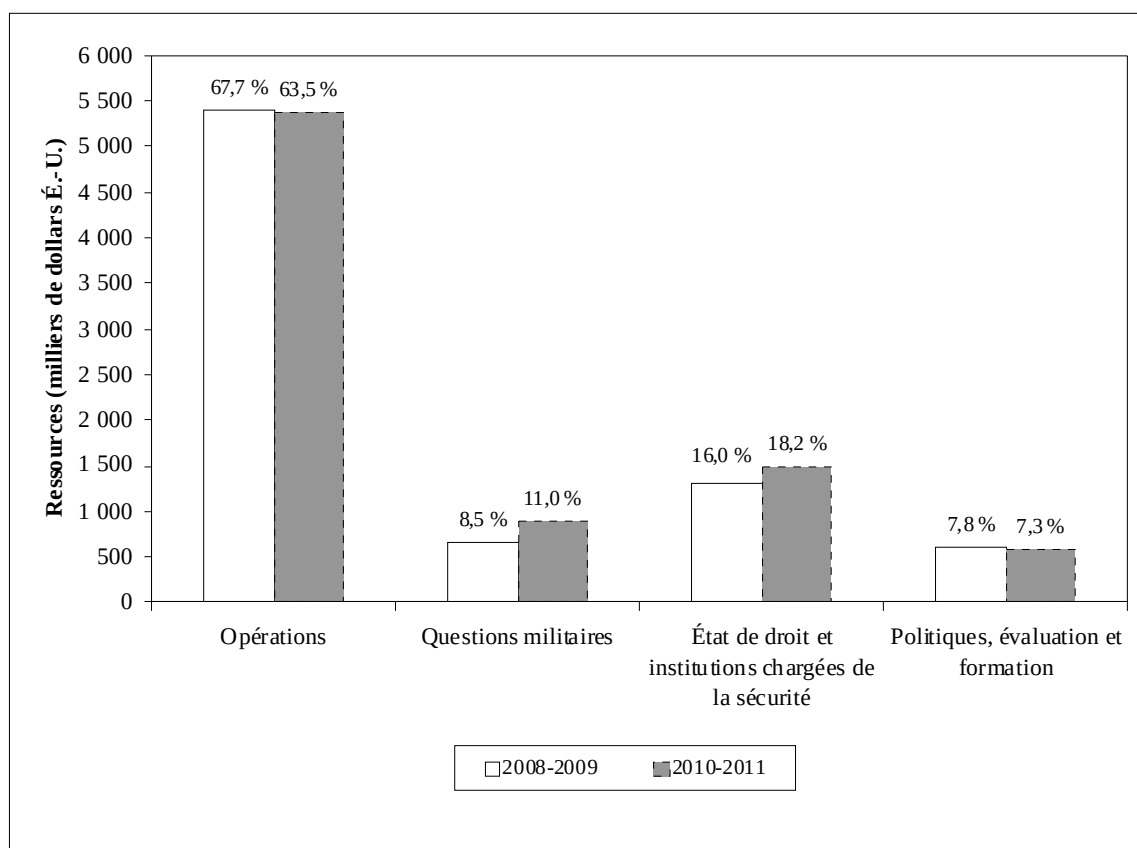
Tableau 5.9

Ressources nécessaires, par sous-programme et source de financement

Sous-programme	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
1. Opérations	5 404,1	5 402,5	15	15
2. Questions militaires	675,8	936,2	3	3
3. État de droit et institutions chargées de la sécurité	1 285,1	1 547,1	3	3

Sous-programme	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
4. Politiques, évaluation et formation	621,1	621,1	3	3
Total partiel	7 986,1	8 506,9	24	24
Fonds extrabudgétaires	256 934,5	326 056,5	380	403
Total	264 920,6	334 563,4	404	427

Ressources nécessaires, par sous-programme (budget ordinaire)



Sous-programme 1 Opérations

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 5 402 500 dollars

- 5.27 La responsabilité de l'exécution de ce sous-programme incombe au Bureau des opérations. Le sous-programme sera mis en œuvre conformément à la stratégie indiquée dans le sous-programme 1 du programme 4 du cadre stratégique pour la période 2010-2011.

Tableau 5.10

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Exécution efficace des activités de planification, de mise en place et de gestion des opérations de maintien de la paix prescrites par le Conseil de sécurité

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

a) Fourniture en temps voulu de conseils et de recommandations avisés sur les questions relatives au maintien de la paix au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux, aux pays qui fournissent des contingents et aux autres pays qui fournissent des contributions

a) Nombre de recommandations énoncées dans les résolutions du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et d'autres organes intergouvernementaux concernant les opérations de maintien de la paix nouvelles ou existantes

Mesure des résultats

(Nombre de recommandations prises en compte dans des résolutions du Conseil de sécurité)

2006-2007 : 18

2008-2009 (estimation) : 20

2010-2011 (objectif) : 18

b) Efficacité et rentabilité en matière de direction et d'appui des opérations de maintien de la paix

b) i) Les délais fixés par le Conseil de sécurité et ses autres prescriptions relatives à la mise en place de nouvelles opérations de maintien de la paix ou à l'aménagement d'opérations existantes sont respectés

Mesure des résultats

(Nombre de mécanismes de planification intégrée des missions mis en place)

2006-2007 : 11

2008-2009 (estimation) : 10

2010-2011 (objectif) : 10

ii) Les principaux objectifs établis et prescrits dans les résolutions du Conseil de sécurité sont atteints dans l'exécution des opérations de maintien de la paix

Mesure des résultats

(Nombre de missions ayant atteint les principaux objectifs prescrits par le Conseil de sécurité)

2006-2007 : 15

2008-2009 (estimation) : 18

2010-2011 (objectif) : 18

Facteurs externes

- 5.28 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les parties au conflit coopèrent et elles respectent et appliquent les dispositions de l'accord de paix; et b) des ressources d'un montant suffisant sont engagées.

Produits

- 5.29 Les produits de l'exercice 2010-2011 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
 - i) Assemblée générale : services fonctionnels pour les réunions : informations générales et avis donnés à l'Assemblée générale et à ses divers organes sur des questions touchant le maintien de la paix
 - ii) Conseil de sécurité :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : information communiquée oralement au Conseil de sécurité sur des questions touchant le maintien de la paix (45); consultations avec les pays qui fournissent des contingents (25);
 - b. Documentation à l'usage des organes délibérants : rapports du Secrétaire général (27);
 - b) Autres activités de fond (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) : supports techniques : conseils et appui aux opérations de maintien de la paix s'agissant de questions stratégiques, politiques et opérationnelles; avis dispensés aux missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies, aux organismes des Nations Unies, aux institutions de Bretton Woods, aux organisations internationales et régionales s'occupant des questions de gouvernance et de sécurité, et organisations non gouvernementales, sur des questions concernant le maintien de la paix; réunions annuelles avec l'Union européenne et l'OTAN à Bruxelles, ainsi qu'avec l'Union européenne à New York; consultations et accords structurels avec et entre des organisations régionales afin de promouvoir des capacités régionales de maintien de la paix élargies pour certaines opérations; constitution d'équipes spéciales et de groupes de travail avec des partenaires à l'intérieur et à l'extérieur du système pour des opérations de maintien de la paix complexes et multidimensionnelles; coopération institutionnelle et/ou conclusion d'accords relatifs à l'appui opérationnel avec des organisations régionales pour une action conjointe en matière de prévention des crises et lors d'interventions en cas de crise.

Tableau 5.11

Ressources nécessaires, sous-programme 1

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	5 336,0	5 336,0	15	15
Autres objets de dépense	68,1	66,5	–	–
Total partiel	5 404,1	5 402,5	15	15
Fonds extrabudgétaires	23 611,8	31 440,4	77	81
Total	29 015,9	36 842,9	92	96

- 5.30 Le montant de 5 402 500 dollars doit permettre de financer le maintien de 15 postes au Bureau des opérations (10 postes d'administrateur ou fonctionnaire de rang supérieur et 5 postes d'agent des services généraux), ainsi que des objets de dépense autres que les postes. Le Bureau, qui regroupe quatre divisions régionales (Afrique I et II, Asie et Moyen-Orient et Europe et Amérique latine), a pour responsabilité de présenter en temps voulu au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et aux pays qui fournissent des contingents ou apportent une contribution d'un autre ordre des avis et des analyses concernant les grandes orientations politiques et opérationnelles, ainsi que la planification des missions et l'appui à leur fournir. Les objets de dépense autres que les postes concernent les voyages du personnel du Bureau et les crédits affectés aux services contractuels pour la traduction, dans les langues officielles, de documents et d'études présentant un caractère d'urgence.
- 5.31 Les fonds extrabudgétaires, d'un montant estimé à 31 440 400 dollars proviendront du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Ils compléteront les crédits inscrits au budget ordinaire.

Sous-programme 2
Questions militaires

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 936 200 dollars

- 5.32 La responsabilité de l'exécution de ce sous-programme incombe au Bureau des affaires militaires. Le sous-programme sera mis en œuvre conformément à la stratégie indiquée dans le sous-programme 2 du programme 4 du cadre stratégique pour la période 2010-2011.

Tableau 5.12

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Exécuter efficacement les volets militaires des missions autorisées par le Conseil de sécurité

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Réduction du temps nécessaire pour organiser, déployer rapidement et mettre en place les composantes militaires des opérations de maintien de la paix autorisées par le Conseil de sécurité	a) Les composantes militaires sont mises en place dans les délais prévus pour chaque opération <i>Mesure des résultats</i> (Pourcentage des composantes militaires mises en place dans les délais prévus) 2006-2007 : 65 % 2008-2009 (estimation) : 70 % 2010-2011 (objectif) : 80 %
b) Plus grande efficacité des composantes militaires des opérations de maintien de la paix	b) Application de toutes les recommandations approuvées pour les composantes militaires des missions, telles qu'elles sont énoncées dans les rapports d'évaluation <i>Mesure des résultats</i> (Pourcentage des recommandations approuvées qui sont exécutées) 2006-2007 : 75 % 2008-2009 (estimation) : 85 % 2010-2011 (objectif) : 100 %

Facteurs externes

- 5.33 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : les États Membres affectent aux missions de maintien de la paix les effectifs militaires voulus en temps utile et ces effectifs sont formés et efficaces; les parties au conflit honorent leurs engagements.

Produits

- 5.34 Les produits de l'exercice 2010-2011 seront les suivants :
- a) Autres activités de fonds (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
 - i) Supports techniques : activités quotidiennes de suivi et d'appui concernant l'ensemble des unités militaires; déploiement de forces militaires, d'observateurs et de fonctionnaires du Siège, l'accent étant mis sur l'équilibre entre hommes et femmes; contributions à l'élaboration des politiques relatives aux composantes militaires; inspections et évaluations des besoins en formation auprès des pays qui fournissent déjà des contingents ou de ceux qui s'appêtent à en fournir; gestion et administration de

l'ensemble des déploiements, relèves et rapatriements d'individus et de contingents; définition de concepts d'opérations pour toutes les missions de maintien de la paix potentielles et en cours d'aménagement; mise à jour des bases de données relatives au système des forces et moyens en attente des Nations Unies et à la réserve de cadres supérieurs;

- ii) Séminaires à l'intention d'utilisateurs extérieurs : conseils aux États Membres, aux organisations régionales et aux organismes des Nations Unies sur les aspects militaires des pourparlers et accords de paix et des opérations de maintien de la paix, y compris la planification stratégique et opérationnelle, et sur la mise en œuvre des volets militaires du mandat des opérations de maintien de la paix; exposés sur des missions précises; accueil des officiers supérieurs préalablement au déploiement et communication d'information après leur nomination, selon les besoins.

Tableau 5.13

Ressources nécessaires : sous-programme 2

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	606,8	868,8	3	3
Autres objets de dépense	69,0	67,4	—	—
Total partiel	675,8	936,2	3	3
Fonds extrabudgétaires	49 527,9	50 639,6	132	135
Total	50 203,7	51 575,8	135	138

- 5.35 Le montant de 936 200 dollars doit permettre de financer le maintien de trois postes au Bureau des affaires militaires (1 poste d'administrateur ou fonctionnaire de rang supérieur et 2 postes d'agent des services généraux). Les crédits affectés aux objets de dépense autres que les postes doivent servir à financer les voyages du personnel du Bureau et des services contractuels pour la traduction, dans les différentes langues officielles, de documents et d'études présentant un caractère d'urgence. L'augmentation nette de 262 000 dollars au titre des postes s'explique par l'effet-report de la création d'un poste de secrétaire général adjoint suite à la décision de renforcer la capacité des Nations Unies dans le domaine de la gestion des opérations de maintien de la paix et de l'appui à leur fournir. La légère diminution des dépenses autres que pour les postes est liée à la réduction des crédits prévus pour les services contractuels de traduction, compte tenu de l'évolution des dépenses constatée à cet égard.
- 5.36 Les fonds extrabudgétaires, d'un montant estimé à 50 639 600 dollars, proviendraient du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Ils compléteront les ressources inscrites au budget ordinaire.

Sous-programme 3 État de droit et institutions chargées de la sécurité

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 547 100 dollars

- 5.37 La responsabilité de l'exécution du sous-programme incombe au Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité, lequel comprend la Division de la police, le Service de la lutte antimines, la Section consultative du droit pénal et des questions judiciaires, la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et la Section de la réforme du secteur de la sécurité. Le sous-programme sera mis en œuvre conformément à la stratégie indiquée dans le sous-programme 3 du programme 4 du cadre stratégique pour la période 2010-2011.

Tableau 5.14

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Soutenir les institutions chargées de la protection de l'état de droit, de la lutte antimines et de la sécurité dans les pays qui sortent d'un conflit et renforcer leurs moyens d'action afin que ces pays disposent des capacités nécessaires et de services viables, répondant aux normes acceptées sur le plan international

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Réduction du temps nécessaire pour organiser, déployer rapidement et mettre en place les composantes état de droit et sécurité des opérations de maintien de la paix, en réponse aux mandats du Conseil de sécurité	a) Réduction du nombre de jours nécessaires pour mettre en place les composantes police <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 30 jours 2008-2009 (estimation) : 20 jours 2010-2011 (objectif) : 15 jours
b) Plus grande efficacité des composantes état de droit, sécurité et lutte antimines des opérations de maintien de la paix	b) i) Augmentation du pourcentage de spécialistes de la police déployés au sein des composantes police, conformément aux conditions d'exécution des mandats <i>Mesure des résultats</i> (Pourcentage de spécialistes parmi le personnel de police déployé) 2006-2007 : 40 % 2008-2009 (estimation) : 50 % 2010-2011 (objectif) : 60 % ii) Augmentation du nombre de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires présélectionnés en vue d'un éventuel déploiement sur le terrain dans le cadre d'opérations de maintien de la paix

Mesure des résultats

2006-2007 : 150 spécialistes

2008-2009 (estimation) : 200 spécialistes

2010-2011 (objectif) : 250 spécialistes

iii) Augmentation du nombre de spécialistes des questions de désarmement, démobilisation et réintégration ayant reçu une formation et présélectionnés en vue d'apporter éventuellement un concours à des évaluations

Mesure des résultats

2006-2007 : chiffre non disponible

2008-2009 (estimation) : 20 spécialistes

2010-2011 (objectif) : 30 spécialistes

iv) Augmentation du nombre de spécialistes de la réforme du secteur de la sécurité ayant reçu une formation et ayant été présélectionnés

Mesure des résultats

2006-2007 : chiffre non disponible

2008-2009 (estimation) : 25 spécialistes

2010-2011 (objectif) : 45 spécialistes

c) Activités ciblées de marquage, d'installation de clôtures, de déminage et de sensibilisation aux dangers des mines dans les pays et communautés touchés

c) Réduction, dans les pays touchés, de la fréquence des accidents et du nombre des victimes de mines terrestres et de restes explosifs de guerre

Mesure des résultats

2006-2007 : 11 000 personnes

2008-2009 (estimation) : 9 000 personnes

2010-2011 (objectif) : 7 000 personnes

Facteurs externes

- 5.38 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les États Membres et les partenaires du maintien de la paix fournissent l'appui politique, le personnel et les ressources voulus; et b) la situation politique et les conditions de sécurité sont telles que les composantes état de droit et sécurité peuvent mener leurs activités.

Produits

Les produits de l'exercice 2010-2011 seront les suivants :

- a) Autres activités de fonds (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
 - i) Missions d'établissement des faits : rapports sur les visites effectuées dans chaque mission de maintien de la paix;

- ii) Supports techniques : séances de formation pour les membres du personnel de l'Organisation des Nations Unies et des organisations non gouvernementales qui travaillent dans six opérations des Nations Unies où des mines et des restes explosifs de guerre présentent un danger (10); fourniture de conseils aux missions de maintien de la paix sur le renforcement des institutions et des capacités des services de police locaux; rapport annuel multidonateurs sur les activités du Bureau de la lutte antimines des Nations Unies; évaluation semestrielle de l'efficacité des programmes de lutte antimines des opérations de maintien de la paix concernées et formulation de recommandations en la matière, y compris une mission technique annuelle; exposés aux États Membres sur des questions intéressant la police dans le contexte de telle ou telle mission; élaboration et/ou révision d'instructions permanentes, de directives à l'intention des chefs de la police civile et de règles d'engagement pour les fonctionnaires de police civile et les unités de police constituées; distribution à tous les États Membres de directives pour le déploiement de fonctionnaires de police civile et d'unités de police civile constituées et de directives révisées concernant l'aide à la sélection du personnel; mise à jour du site Web du Réseau électronique d'information sur la lutte antimines en y incorporant des rapports sur la question, des documents d'information et d'autres données opérationnelles émanant de cinq programmes de lutte antimines exécutés dans le cadre d'opérations de maintien de la paix; énonciation de principes directeurs et de procédures à caractère général concernant le renforcement des institutions et des capacités des services de police locaux; orientations sur les questions ayant trait aux normes, politiques et procédures de la lutte antimines dans le cadre des programmes de lutte antimines et des opérations de maintien de la paix; planification et analyse des opérations en cours et envisagées; enrichissement des bases de données du Système de gestion de l'information pour la lutte antimines par l'incorporation des zones dangereuses connues ou présumées et de renseignements sur les victimes recensées dans tous les programmes en cours; visites préalables au déploiement dans les États Membres afin d'apporter des conseils sur les besoins en police civile, les capacités et les ressources nécessaires; présentations (ou simple présence) dans le cadre de quatre forums internationaux sur la lutte contre les mines et les restes de guerre explosifs; rapports d'évaluation de trois programmes de lutte antimines; publication du dossier annuel de projets de déminage sur support papier ainsi qu'au format électronique dans une version révisée; visites dans des États Membres, afin de les aider à recruter, notamment sur la base d'un examen des compétences, des fonctionnaires de police possédant les qualifications recherchées;
 - iii) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : coordination des activités de sensibilisation aux dangers des mines et de dialogue avec les communautés qui sont menées dans le cadre de tous les programmes de lutte antimines de l'Organisation des Nations Unies; coordination des réunions mensuelles du Groupe interinstitutions de coordination de la lutte antimines et des réunions semestrielles du Comité directeur de la lutte antimines; coordination des réunions mensuelles du Groupe de travail interinstitutions sur le Désarmement, la démobilisation et la réintégration; coordination des réunions mensuelles de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité au niveau des responsables et au niveau opérationnel;
- b) Coopération technique (fonds extrabudgétaires) : projets opérationnels : déploiement du matériel de déminage conformément aux Normes internationales de la lutte antimines en fonction des priorités fixées par le Groupe interinstitutions de coordination de la lutte antimines; séances de formation à la sécurité dans le cadre de la lutte antimines à l'intention

des forces de maintien de la paix et du personnel des entreprises de déminage, et ce dans l'ensemble des opérations de maintien de la paix.

Tableau 5.15

Ressources nécessaires : sous-programme 3

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	1 222,0	1 484,0	3	3
Autres objets de dépense	63,1	63,1	–	–
Total partiel	1 285,1	1 547,1	3	3
Fonds extrabudgétaires	162 374,2	216 842,8	123	127
Total	163 659,3	218 389,9	126	130

- 5.40 Le montant de 1 547 100 dollars doit permettre de financer le maintien de trois postes d'administrateur ou fonctionnaire de rang supérieur, ainsi que des objets de dépense autres que les postes, à savoir les frais de voyage du personnel participant aux réunions régionales des pays qui fournissent des contingents, ainsi qu'à des séminaires et des conférences.
- 5.41 Le Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité est principalement financé au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et du Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance à la lutte antimines. Les fonds extrabudgétaires, d'un montant estimé à 216 842 800 dollars, dont 65 375 400 dollars proviennent du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et 151 467 400 dollars, du Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance à la lutte antimines, permettront au Service de la lutte antimines d'assurer son rôle de coordination; d'effectuer des inspections de missions sur le terrain pour surveiller le contrôle de la qualité et la sécurité des activités de déminage; et de jouer un rôle de coordonnateur en vue d'harmoniser, de contrôler et de mettre sur pied des programmes de lutte antimines intégrés dans des situations d'urgence.

Sous-programme 4
Politiques, évaluation et formation

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 621 100 dollars

- 5.42 La responsabilité opérationnelle de ce sous-programme incombe à la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation. Il sera exécuté conformément à la stratégie exposée au titre du sous-programme 4 du programme 4 du cadre stratégique pour la période 2010-2011.

Tableau 5.16

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Fournir au Département des opérations de maintien de la paix, au Département de l'appui aux missions et aux missions les capacités de formuler et de diffuser des politiques et des principes, de concevoir, de coordonner et de dispenser des programmes de formation uniformisés, d'évaluer les progrès accomplis dans l'exécution des mandats et de concevoir des axes et des cadres de coopération stratégique avec divers partenaires du système des Nations Unies et partenaires externes

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Formuler des politiques, procédures et procédures opérationnelles permanentes répondant aux besoins du Département des opérations de maintien de la paix, du Département de l'appui aux missions et des missions, ou en faciliter la formulation et la diffusion, en temps utile	a) Adoption et mise en œuvre en temps utile par le Siège et les missions de politiques, procédures et procédures opérationnelles permanentes <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 48 politiques, procédures et procédures opérationnelles permanentes publiées 2008-2009 (estimation) : 50 politiques, procédures et procédures opérationnelles permanentes publiées 2010-2011 (objectif) : 40 politiques, procédures et procédures opérationnelles publiées
b) Appuyer le développement de l'intranet du Département, principal moyen de diffusion des politiques, procédures et procédures opérationnelles permanentes auprès du personnel des missions	b) Augmentation du nombre de membres du personnel des missions consultant l'intranet du Département <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 5 000 utilisateurs 2008-2009 (estimation) : 12 000 utilisateurs 2010-2011 (objectif) : 12 000 utilisateurs
c) Organiser des programmes de formation à l'intention de tous les soldats de la paix devant être déployés, en mettant à profit les supports de formation uniformisés des Nations Unies, ou appuyer de tels programmes	c) Les membres du personnel (personnel civil, militaires et police) reçoivent une formation initiale avant leur déploiement ou à leur arrivée sur les lieux de la mission. <i>Mesure des résultats</i> (Pourcentage des membres du personnel ayant reçu une formation) 2006-2007 : 90 % 2008-2009 (estimation) : 100 % 2010-2011 (objectif) : 100 %

d) Mise à jour des supports de formation au maintien de la paix et diffusion auprès des pays fournissant des contingents ou des forces de police, et du personnel civil

d) Diffusion des supports de formation des Nations Unies mis à jour auprès du personnel (personnel civil, militaires et police) des missions de maintien de la paix, des États Membres et des institutions participant au maintien de la paix

Mesure des résultats

2006-2007 : évaluation ou mise à jour de 33 supports de formation élaborés ou mis à jour
2008-2009 (estimation) : évaluation ou mise à jour de 25 supports de formation
2010-2011 (objectif) : évaluation ou mise à jour de 10 supports de formation

e) Évaluations portant sur l'exécution des missions et suivi en vue de l'amélioration des politiques, des procédures et de la formation, ainsi que de la gestion dans les missions et au Siège

e) Évaluations portant sur l'exécution des missions de maintien de la paix

Mesure des résultats

2006-2007 : 8 évaluations effectuées
2008-2009 (estimation) : 12 évaluations effectuées
2010-2011 (objectif) : 12 évaluations effectuées

f) Élaboration de cadres stratégiques et opérationnels de coopération avec les partenaires dans le domaine du maintien de la paix, en vue d'assurer l'efficacité et la cohérence des opérations menées dans le cadre des missions

f) Les cadres de coopération débouchent sur une collaboration avec les partenaires dans l'exécution des opérations sur le terrain.

Mesure des résultats

2006-2007 : 5 cadres de coopération et mesures de coordination établis
2008-2009 (estimation) : 3 cadres de coopération et mesures de coordination établis
2010-2011 (objectif) : 2 cadres de coopération et mesures de coordination établis

Facteurs externes

- 5.43 Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et les réalisations escomptées à condition que les États Membres et les organisations régionales continuent d'apporter un soutien aux activités de formation et d'élaboration des politiques.

Produits

- 5.44 Les produits prévus pour l'exercice 2010-2011 sont les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires); Assemblée générale : services fonctionnels pour les réunions; exposés oraux sur des questions liées au maintien de la paix à l'intention des États Membres;
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) : documentation technique : documents directifs (politiques, pratiques et procédures opérationnelles permanentes) et supports de formation fournis aux États Membres, aux missions de maintien de la paix et au personnel du Département des opérations de maintien de la paix et du

Département de l'appui aux missions; conseils sur les questions liées au maintien de la paix dispensés aux missions permanentes des États Membres auprès de l'Organisation, aux organismes partenaires du système des Nations Unies, aux institutions de Bretton Woods, aux organisations internationales et régionales qui s'occupent de la gouvernance et de la sécurité et aux ONG; fourniture d'un appui aux États Membres, aux activités de formation au maintien de la paix et aux institutions chargées de définir des politiques de maintien de la paix; soutien aux missions par des conseils sur les politiques, l'échange de connaissances et des meilleures pratiques, l'élaboration de normes et de supports de formation et des évaluations portant sur les missions aux fins d'améliorer l'exécution des mandats.

Tableau 5.17

Ressources nécessaires, sous-programme 4

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	621,1	621,1	3	3
Total partiel	621,1	621,1	3	3
Fonds extrabudgétaires	21 420,6	27 133,7	48	60
Total	22 041,7	27 754,8	51	63

5.45 Le montant prévu de 621 100 dollars permettrait de continuer de financer trois postes (2 postes d'administrateur ou fonctionnaire de rang supérieur et 1 poste d'agent des services généraux) dans la Section des meilleures pratiques de maintien de la paix.

5.46 Au cours de l'exercice 2010-2011, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimatif de 27 133 700 dollars, provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix viendront s'ajouter aux ressources prévues au budget ordinaire.

c) Appui au programme**Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 546 200 dollars**

5.47 Le service administratif fournit au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions des services d'appui en ce qui concerne l'administration du personnel, les questions budgétaires et financières, la planification des ressources et l'utilisation des services communs, ainsi que les activités extrabudgétaires, notamment celles financées au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ou du Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance à la lutte antimines.

Tableau 5.18

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actualisation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	349,3	349,3	1	1
Autres objets de dépense	1 299,7	1 196,9	–	–
Total partiel	1 649,0	1 546,2	1	1
Fonds extrabudgétaires	42 235,7	47 557,5	18	18
Total	43 884,7	49 103,7	19	19

- 5.48 Le montant prévu de 1 546 200 dollars permettrait de financer le maintien d'un poste P-4 et de couvrir les autres objets de dépense (autres dépenses de personnel, frais généraux de fonctionnement, transmissions, fournitures et matériel). La diminution, d'un montant de 102 800 dollars, s'explique essentiellement par une réduction des dépenses au titre de l'appui centralisé à la mise en place de matériel de bureautique grâce à un accord de prestation de services avec le Bureau des technologies de l'information et des communications.
- 5.49 Au cours de l'exercice 2010-2011, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimatif de 47 557 500 dollars, provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et du Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme des activités extrabudgétaires de fond, viendront s'ajouter aux ressources prévues au budget ordinaire pour fournir les services d'appui nécessaires au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions.

2. Département de l'appui aux missions

a) Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts): 2 158 300 dollars

- 5.50 Le Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions dirige toutes les activités d'appui aux missions en fournissant une orientation stratégique pour l'exécution de ces activités, notamment concernant le personnel, les finances, la déontologie et la discipline, la logistique, les communications, les technologies de l'information et d'autres questions administratives et de gestion générale. Il s'occupe en outre de la liaison et des négociations avec les États Membres et d'autres organisations portant sur les modalités administratives et de soutien logistique dans le cadre de leurs contributions aux opérations de maintien de la paix, aux missions politiques spéciales et à d'autres opérations menées avec l'appui du Département.
- 5.51 Le Bureau du Secrétaire général adjoint comprend le Cabinet du Secrétaire général adjoint, le Bureau du Sous-Secrétaire général à l'appui aux missions, la Section des nominations aux postes de haute direction, l'Équipe Déontologie et discipline et la Section chargée de l'application des recommandations d'audit et de la Commission d'enquête. Le Bureau gère le fonctionnement au quotidien du Département et mène des exercices de planification à moyen et long terme; assure la coordination avec le Département des opérations de maintien de la paix et d'autres départements,

au besoin; élabore des stratégies visant à répondre au besoin de responsables à des postes civils, militaires et de police dans les opérations hors Siège; assure la direction générale pour les questions liées à la déontologie et la discipline et supervise la situation à cet égard pour toutes les catégories de personnel des opérations de maintien de la paix des Nations Unies; et planifie, élabore et formule des recommandations en réponse aux rapports d'audit effectués par les organes de contrôle des Nations Unies et veille à ce que des activités de suivi soient menées.

Tableau 5.19

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Veiller à ce que les textes adoptés par les organes délibérants se rapportant à la gestion du programme de travail, du personnel et des ressources financières soient pleinement appliqués et à ce que les politiques et procédures de l'ONU en la matière soient respectées

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès
a) Bonne exécution du programme de travail	a) Exécution en temps voulu des produits et services programmés <i>Mesure des résultats</i> (Pourcentage des produits exécutés en temps voulu) 2006-2007 : sans objet 2008-2009 (estimation) : 100 % 2010-2011 (objectif) : 100 %
b) Recrutement et affectation du personnel dans les délais prescrits	b) Diminution de la durée moyenne des vacances de poste dans la catégorie des administrateurs <i>Mesure des résultats</i> Nombre de jours 2006-2007 : sans objet 2008-2009 (estimation) : 160 jours 2010-2011 (objectif) : 120 jours
c) Amélioration de la représentation géographique et équilibrage des effectifs entre hommes et femmes	c) i) Augmentation du pourcentage de fonctionnaires originaires d'États Membres non représentés ou sous-représentés recrutés dans le Département <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : sans objet 2008-2009 (estimation) : 20 % 2010-2011 (objectif) : 20 % ii) Augmentation du pourcentage de femmes nommées à des postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang

	supérieur pour une durée minimale d'une année
	<i>Mesure des résultats</i>
	2006-2007 : sans objet
	2008-2009 (estimation) : 39 %
	2010-2011 (objectif) : 43 %
d) Amélioration des délais de présentation des documents	d) Augmentation du pourcentage de documents présélectionnés qui sont présentés dans les délais impartis
	<i>Mesure des résultats</i>
	2006-2007 : sans objet
	2008-2009 (estimation) : 75 %
	2010-2011 (objectif) : 100 %

Facteurs externes

- 5.52 Le Bureau du Secrétaire général adjoint devrait atteindre ses objectifs et les réalisations escomptées à condition que les États Membres fournissent l'appui politique et les ressources nécessaires à l'exécution des mandats des missions et que les partenaires de maintien de la paix offrent l'aide voulue.

Produits

- 5.53 Les produits prévus pour l'exercice 2010-2011 sont les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) : services fonctionnels pour les réunions : réunions d'information à l'intention de l'Assemblée générale, du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et d'autres organes délibérants (20);
 - b) Autres activités de fond (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
 - i) Services fonctionnels fournis aux réunions interinstitutions : réunions et séances d'information à l'intention des États Membres et des organisations régionales (100);
 - ii) Missions d'enquête : voyages dans des pays qui sont les plus gros bailleurs de fonds ou les principaux fournisseurs d'effectifs militaires ou de personnel de police, ou dans d'autres États Membres (24).

Tableau 5.20

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	1 814,5	2 091,7	4	4
Autres objets de dépense	66,6	66,6	—	—
Total partiel	1 881,1	2 158,3	4	4

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Fonds extrabudgétaires	9 771,2	19 283,5	52	54
Total	11 652,3	21 441,8	56	58

- 5.54 Le montant prévu de 2 158 300 dollars permettrait de financer le maintien de quatre postes d'administrateur ou fonctionnaire de rang supérieur et de couvrir les dépenses de fonctionnement (voyages du personnel et dépenses de représentation). L'augmentation au titre des postes s'explique par l'effet-report de la création du poste de Secrétaire général adjoint conformément à la résolution 61/279 de l'Assemblée générale relative au renforcement des capacités de l'Organisation des Nations Unies sur le plan de la conduite des opérations de maintien de la paix et de l'appui à leur fournir.
- 5.55 Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimatif de 19 283 500 dollars, provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix viendront s'ajouter aux ressources prévues au budget ordinaire pour exécuter le programme de travail relevant de la direction exécutive et l'administration.

b) Programme de travail

Tableau 5.21

Ressources nécessaires, par sous-programme

Sous-programme	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
5. Appui administratif aux missions	3 297,5	3 297,5	15	15
6. Services d'appui intégrés	2 995,9	2 995,9	11	11
Total partiel	6 293,4	6 293,4	26	26
Fonds extrabudgétaires	111 023,3	137 006,9	372	392
Total	117 316,7	143 300,3	398	418

Sous-programme 5 Appui administratif aux missions

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 297 500 dollars

- 5.56 La responsabilité opérationnelle de ce sous-programme incombe à la Division du personnel et à la Division du budget et des finances du Département de l'appui aux missions. Il sera exécuté conformément à la stratégie exposée au titre du sous-programme 5 du programme 4 du cadre stratégique pour la période 2010-2011.

Tableau 5.22

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Allouer aux missions de maintien de la paix et aux opérations connexes des Nations Unies les moyens humains et financiers dont elles ont besoin pour exécuter avec efficacité les mandats qui leur ont été confiés par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix en vue d'exécuter les mandats prescrits par le Conseil de sécurité	a) Pourcentage élevé de cadres et de membres essentiels du personnel mobilisés dans les trois mois suivant l'établissement ou l'expansion d'une mission <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 50 % 2008-2009 (estimation) : 50 % 2010-2011 (objectif) : 60 %
b) Accroissement de l'efficacité des opérations de maintien de la paix	b) i) Réduction des taux de vacance moyens pour les postes civils dans les missions à 20 % dans les neuf mois suivant l'établissement d'une mission et à 15 % dans les 12 mois <i>Mesure des résultats</i> (Taux de vacance dans les 9 mois suivant l'établissement d'une mission) 2006-2007 : 25 % 2008-2009 (estimation) : 20 % 2010-2011 (objectif) : 20 % ii) Réduction des taux de vacance moyens pour les postes civils dans les missions à 10 % pour toutes les missions qui ne sont pas en phase de lancement, d'expansion ou de transition <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 23 % 2008-2009 (estimation) : 20 % 2010-2011 (objectif) : 10 % iii) Traitement dans les six mois en moyenne (à compter de la réception de la demande de remboursement certifiée par la mission jusqu'à son approbation par le Département) des demandes de remboursement au titre du matériel appartenant aux contingents

Mesure des résultats

2006-2007 : 6 mois

2008-2009 (estimation) : 6 mois

2010-2011 (objectif) : 6 mois

iv) Réduction du délai d'examen, par le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires politiques ou le Département de l'appui aux missions, du projet de budget final pour les missions qui reçoivent la visite d'une équipe Abacus

Mesure des résultats

2006-2007 : deux semaines

2008-2009 (estimation) : zéro semaine

2010-2011 (objectif) : zéro semaine

v) Les nouveaux membres du personnel de maintien de la paix sont tous formés aux normes de conduite des Nations Unies, y compris en ce qui concerne l'exploitation et les violences sexuelles

Mesure des résultats

2006-2007 : 80 %

2008-2009 (estimation) : 90 %

2010-2011 (objectif) : 100 %

Facteurs externes

- 5.57 Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et les réalisations escomptées à condition que les États Membres et les partenaires de maintien de la paix fournissent le soutien politique et les ressources nécessaires.

Produits

- 5.58 Les produits prévus pour l'exercice 2010-2011 sont les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) : Assemblée générale : documentation à l'intention des organes délibérants : préparation d'informations pour les rapports du Secrétaire général sur des questions touchant le personnel qui doivent être soumis à l'Assemblée générale;
 - b) Services de conférence, administration et contrôle (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
 - i) Gestion des ressources humaines : exposés aux États Membres sur les aspects administratifs du recrutement du personnel des missions; organisation de la conférence des chefs du personnel civil et de la table ronde interinstitutions sur l'organisation des carrières et participation à ces deux réunions; mécanisme d'exécution des améliorations des modes de fonctionnement utilisant la méthode « Lean Six Sigma »; déploiement d'équipes de mission Assist (base de données Tiger) pour répondre aux besoins en matière de recrutement et de gestion administrative et technique des ressources humaines des missions aux moments particulièrement critiques; établissement et tenue

d'un fichier de candidats; programme d'apprentissage en ligne détaillé concernant la gestion des ressources humaines dans les opérations hors Siège pour qualifier et certifier le personnel en place et nouveau des ressources humaines afin de limiter les risques financiers et de gestion liés à l'exercice de la gestion des ressources humaines; appui administratif direct (concernant notamment le recrutement, les voyages et la gestion des contrats, les salaires, les indemnités, les demandes de remboursement et les droits à prestations) fourni aux fonctionnaires recrutés sur le plan international dans des opérations de maintien de la paix et des missions politiques; poursuite de la mise au point et de l'application du cadre de classement des postes de fonctionnaire recruté sur le plan national; application, en coordination avec le Bureau de gestion des ressources humaines, de conditions d'emploi harmonisées dans les missions; fourniture d'orientations générales relatives aux ressources humaines aux fonctionnaires recrutés sur les plans international et national par les sections du personnel civil dans les missions; mise en œuvre de plans d'action en matière de ressources humaines dans toutes les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales; fourniture d'une aide directe et en ligne à l'organisation des carrières pour les membres du personnel des missions; information grâce à la participation à des foires de l'emploi, publicité ciblée dans des sites Web spécialisés et les publications professionnelles, et missions de recrutement dans les pays sous-représentés; participation aux visites de l'équipe Abacus aux fins de dispenser des conseils sur la structure des effectifs ainsi que sur les catégories, les classes et les titres fonctionnels des postes; mise en œuvre par étapes d'une stratégie d'organisation des carrières, avec la possibilité de consulter en ligne des modèles de parcours professionnels pour certains groupes professionnels; examen des processus visant à déterminer le mode d'application des critères d'évaluation des candidats censés remplir les conditions requises pour pourvoir des postes dans des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales; mise en place d'un organe de planification de la succession afin de fournir rapidement aux missions des listes de candidats hautement qualifiés pour les postes de chef de l'appui à la mission, de chef des services d'appui intégrés, de chef des services techniques et de directeur de l'appui à la mission.

- ii) Planification des programmes, budget et comptabilité : fourniture de conseils aux opérations hors Siège et aux missions permanentes des pays fournisseurs d'effectifs militaire et de police concernant le matériel appartenant aux contingents et les démarches en cas de décès ou d'invalidité; fourniture de conseils aux opérations hors Siège, notamment les opérations de maintien de la paix, les missions politiques spéciales et la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (BSLB), concernant l'établissement de projets de budget et de rapports sur l'exécution des budgets, y compris sur le Règlement financier et les règles de gestion financière, les méthodes et procédures comptables, la budgétisation axée sur les résultats et les recommandations des organes délibérants; distribution à tous les États Membres de données nationales sur les coûts pour le Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents de 2011; exposés sur le matériel appartenant aux contingents à l'intention des missions permanentes/délégations des États Membres; échange de lettres entre le Département de l'appui aux missions et les Volontaires des Nations Unies définissant les conditions de service des VNU déployés dans des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales; interventions sur le terrain d'équipes Abacus pour fournir un appui aux opérations hors Siège lors du processus d'établissement du budget des missions; gestion financière des missions en cours de liquidation, y compris l'établissement des états financiers mensuels des missions, le rapprochement des soldes à régler dans les états financiers généraux et la suite donnée

aux recommandations du Comité central de contrôle du matériel; mise en place sur le Web d'un système permettant aux pays fournisseurs de contingents d'accéder aux informations sur les demandes de remboursement présentées par les gouvernements; négociations sur des mémorandums d'accord pour les missions; réunions d'information préalables au déploiement sur le matériel appartenant aux contingents et les mémorandums d'accord organisées à l'intention des pays fournisseurs de contingents; exposés et informations générales à l'intention des organes consultatifs et délibérants sur les politiques, procédures et pratiques de financement opérationnel, dans le contexte des opérations hors Siège, notamment des opérations de maintien de la paix, des missions politiques spéciales et de la BSLB, et sur des questions intersectorielles; exposé sur les questions financières et budgétaires à l'intention des États Membres/pays qui fournissent des contingents; traitement des demandes de remboursement au titre du matériel appartenant aux contingents ou prévu par les lettres d'attribution et des demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité; appui informatique, notamment service d'assistance et d'entretien technique et soutien fonctionnel des systèmes financiers des missions (Sun/Progen) à des opérations hors Siège (y compris missions et tribunaux); séances d'information régionales sur les politiques et procédures relatives au matériel appartenant aux contingents, à l'intention des principaux pays fournisseurs de contingents; visites régionales des responsables de la Division du budget et des finances auprès d'opérations de maintien de la paix afin de fournir à celles-ci des conseils stratégiques sur des questions budgétaires et financières; visites d'appui visant à fournir aux missions des conseils relatifs à leur cadre de budgétisation axée sur les résultats pour les projets de budget et les rapports sur l'exécution des budgets; formation du personnel des bureaux du budget des missions de maintien de la paix à l'utilisation du logiciel budgétaire intégré;

- iii) Services de contrôle interne : traitement de toutes les affaires de faute professionnelle présumée commises par des militaires, des civils ou du personnel de police; surveillance et suivi des comportements répréhensibles; contrôle et évaluation de l'exercice des fonctions liées à la gestion des ressources humaines dans les missions grâce à la participation aux visites de contrôle du Bureau de la gestion des ressources humaines; programme de sensibilisation dans les missions; fourniture d'une aide s'agissant des modifications apportées au modèle de mémorandum d'accord concernant l'exploitation et les violences sexuelles.

Tableau 5.23

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	3 248,1	3 248,1	15	15
Autres objets de dépense	49,4	49,4	–	–
Total partiel	3 297,5	3 297,5	15	15
Fonds extrabudgétaires	51 241,9	64 940,8	193	200
Total	54 539,4	68 238,3	208	215

- 5.59 Le montant prévu de 3 297 500 dollars permettrait de financer le maintien de 15 postes (7 postes d'administrateur ou fonctionnaire de rang supérieur et 8 postes d'agent des services généraux) dans la Division du personnel et la Division du budget et des finances. Les dépenses autres que le coût des postes sont liées aux voyages du personnel de ces divisions et aux services contractuels pour la traduction dans les langues officielles des documents publiés par le sous-programme, notamment le manuel relatif au matériel appartenant aux contingents.
- 5.60 Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimatif de 64 940 800 dollars provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix viendront s'ajouter aux ressources prévues au budget ordinaire pour exécuter le programme de travail relevant de ce programme.

Sous-programme 6 Services d'appui intégrés

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts : 2 995 900 dollars)

- 5.61 La responsabilité de l'exécution du sous-programme 6 incombe à la Division du soutien logistique et à la Division des technologies de l'information et des communications. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 6 du programme 4 du cadre stratégique pour la période 2010-2011.

Tableau 5.24

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Allouer aux missions de maintien de la paix et aux missions connexes des Nations Unies les moyens dont elles ont besoin pour exécuter avec efficacité les mandats qui leur ont été confiés par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale

Réalisations escomptées

a) Réduction du temps nécessaire pour planifier, déployer rapidement et mettre en place les opérations de maintien de la paix et les autres opérations approuvées par le Conseil de sécurité

Indicateurs de succès

a) i) Recensement et déploiement des stocks stratégiques pour le déploiement rapide et du matériel logistique dans les 90 jours suivant l'attribution du mandat par le Conseil de sécurité, afin d'appuyer les équipes de lancement de la mission et les premiers effectifs militaires et effectifs de police déployés

Mesure des résultats

2006-2007 : 90 jours

2008-2009 (estimation) : 90 jours

2010-2011 (objectif) : 90 jours

	ii) Mise en place de services complets d'information et de communication, y compris des services sécurisés de téléphonie, de transmission de données et de vidéotransmission, dans les 20 heures suivant l'arrivée du matériel et du personnel <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 24 heures 2008-2009 (estimation) : 20 heures 2010-2011 (objectif) : 20 heures
b) Efficacité et efficience accrues des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales épaulées par le Département de l'appui aux missions	b) i) Mise à la disposition des missions, tout au long de l'année, de contrats-cadres en bonne et due forme indiquant des montants appropriés à ne pas dépasser <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 365 jours 2008-2009 (estimation) : 365 jours 2010-2011 (objectif) : 365 jours ii) Disponibilité du réseau longue distance 99,8 % du temps <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 99,8 % 2008-2009 (estimation) : 99,8 % 2010-2011 (objectif) : 99,8 %

Facteurs externes

- 5.62 Le sous-programme 6 devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les États Membres et les partenaires des opérations de maintien de la paix fournissent le soutien politique et financier nécessaire.

Produits

- 5.63 Les produits de l'exercice 2010-2011 seront les suivants : services de conférence, administration et contrôle (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) : services centraux d'appui : amélioration de la composition des stocks stratégiques pour déploiement rapide fondée sur la prise en considération des besoins des missions de maintien de la paix, des enseignements tirés de l'expérience et de l'évolution technique; perfectionnement des outils, des procédures et des espaces d'échange d'informations destinés aux missions de maintien de la paix afin de renforcer les moyens dont elles sont dotées pour répondre à leurs besoins en matériel, en produits et en services; meilleure gestion des contrats relatifs à l'appui fourni aux spécialistes; meilleure gestion des contrats relatifs aux transports et aux mouvements.

Tableau 5.25

Ressources nécessaires : sous-programme 6

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actualisation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	2 995,9	2 995,9	11	11
Autres objets de dépense	–	–	–	–
Total partiel	2 995,9	2 995,9	11	11
Fonds extrabudgétaires	59 781,4	72 066,1	179	192
Total	62 777,3	75 062,0	190	203

- 5.64 Le montant de 2 995 900 dollars permettrait de continuer de financer 11 postes (8 postes d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur et 3 postes d'agent des services généraux) à la Division du soutien logistique et à la Division des technologies de l'information et des communications.
- 5.65 Lors de l'exercice biennal 2010-2011, des fonds extrabudgétaires d'un montant prévisionnel de 72 066 100 dollars, qui seront imputés sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, compléteront les ressources inscrites au budget ordinaire. Ce montant tient compte du transfert de la Section des applications des missions, qui faisait partie du Département de l'appui aux missions, au Bureau des technologies de l'information et des communications, à compter du 1^{er} janvier 2009, en application de la résolution 63/262 de l'Assemblée générale.

B. Missions de maintien de la paix**Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts : 76 850 800 dollars)**

- 5.66 Les ressources demandées au titre de ce sous-programme permettront de couvrir les dépenses de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) (60 704 800 dollars) et du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP) (16 146 000 dollars).

1. Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST)**Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts : 60 704 800 dollars)**

- 5.67 L'ONUST, première opération de maintien de la paix des Nations Unies, a été créé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 50 (1948) en vue d'assurer la surveillance de la trêve en Palestine, comme l'avait demandé le Conseil. Depuis lors, le Conseil a confié diverses tâches à l'ONUST. Dans sa résolution 73 (1949), il a demandé au Secrétaire général de prendre des mesures pour garder en fonctions les membres de l'ONUST dont les services seraient nécessaires pour contrôler et maintenir la suspension d'armes, comme demandé par le Conseil dans sa résolution 54 (1948),

de même que pour aider les parties aux Conventions d'armistice de 1949 à contrôler l'exécution et l'observation des termes de ces conventions.

- 5.68 Les fonctions de l'ONUST ont été périodiquement modifiées. Depuis la création de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) et de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), les observateurs de l'ONUST affectés aux secteurs Israël-Liban et Israël-République arabe syrienne sont placés sous le contrôle opérationnel des commandants desdites forces qu'ils aident à s'acquitter de leurs tâches, sans préjudice du fonctionnement continu de l'ONUST dans les deux secteurs, au cas où il serait mis fin au mandat de ces dernières.
- 5.69 À la FNUOD, les observateurs de l'ONUST sont chargés des inspections, des patrouilles et de la liaison dans la zone d'armements limités et maintiennent des postes d'observation dans la zone de séparation ou à proximité de la zone. À la FINUL, les observateurs militaires de l'ONUST mènent des activités de liaison et effectuent des patrouilles dans la zone de compétence de la FINUL ou dans ses alentours. Des observateurs militaires de l'ONUST sont déployés dans le Golan, au Sud-Liban et au quartier général de la mission à Jérusalem et dans ses bureaux de liaison à Beyrouth, à Ismailia et à Damas.
- 5.70 L'ONUST exécutera son programme de travail en suivant la stratégie qui est définie à la section 1 de la partie B du programme 4 du cadre stratégique pour la période 2010-2011.

Tableau 5.26

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Observer et faire respecter le cessez-le-feu sans condition et aider les parties à contrôler l'exécution et le respect des dispositions des conventions d'armistice de 1949

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

Le Conseil de sécurité est informé sans délai du non-respect de ses résolutions

Présentation des rapports d'observation au Secrétaire général en temps utile

Mesure des résultats

(Pourcentage des rapports qui sont présentés en temps voulu)

2006-2007 : 90 %

2008-2009 (estimation) : 100 %

2010-2011 (objectif) : 100 %

Facteurs externes

- 5.71 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si toutes les parties aux conventions d'armistice de 1949 coopèrent avec l'ONUST et si elles restent disposées à régler leurs différends et à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies pour accomplir le mandat défini par le Conseil de sécurité.

Produits

- 5.72 Les produits de l'exercice biennal seront les suivants (budget ordinaire) :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts : autres activités de fond : postes d'observateurs occupés 24 heures sur 24, patrouilles, enquêtes et inspections menées 24 heures sur 24; comptes rendus quotidiens, hebdomadaires et mensuels et rapports consacrés spécifiquement aux incidents et aux violations recensés, à l'évolution de la situation politique et aux problèmes de sûreté et de sécurité; comptes rendus quotidiens sur les opérations militaires; comptes rendus quotidiens des informations diffusées par les médias; rapports politiques hebdomadaires et mensuels; rapports mensuels sur les atteintes à la sécurité; enquêtes sur les incidents/violations; réunions avec des représentants des autorités et de l'administration centrale du pays hôte, avec des représentants de pays fournisseurs de contingents et avec les chefs d'autres opérations des Nations Unies dans la zone de mission de l'ONUST;
 - b) Services de conférence, administration et contrôle : soutien logistique (transports, services généraux, technologies de l'information et des communications) aux activités de fond; accords de soutien interorganisations et entre les missions (5).

Tableau 5.27

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	49 071,5	40 582,9	261	221
Autres objets de dépense	20 724,1	20 121,9	–	–
Total	69 795,6	60 704,8	261	221

- 5.73 Le montant total des ressources demandées au titre de l'ONUST pour l'exercice biennal 2010-2011 s'élève à 60 704 800 dollars, soit une diminution nette de 9 090 800 dollars par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2008-2009. Sur ce total, un montant de 16 903 000 dollars représente les ressources qui sont directement placées sous le contrôle opérationnel de la FNUOD (10 345 000 dollars) et de la FINUL (6 558 000 dollars); l'appui administratif est exclu de ce montant.
- 5.74 En septembre 2007, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont effectué une évaluation interne multidisciplinaire de la capacité de l'ONUST d'exécuter son mandat et de définir des mesures lui permettant d'améliorer ses résultats d'ensemble. En application des recommandations qui ont été formulées à l'issue de l'évaluation, il est proposé d'incorporer la plupart des services de soutien administratif et logistique du Groupe d'observateurs au Liban et du Groupe d'observateurs au Golan dans la FNUOD et la FINUL, respectivement. Les services d'appui aux missions de l'ONUST seront donc restructurés, ce dont il est tenu compte dans le projet de budget actuel.
- 5.75 Un montant de 40 582 900 dollars permettrait de financer les 221 postes (9 postes d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur, 129 postes d'agent local et 83 postes d'agent du Service

mobile) qui figurent dans le tableau 5.27 ci-dessus. Le montant de 20 121 900 dollars au titre des autres objets de dépense couvrirait les besoins opérationnels de l'ONUST.

- 5.76 Les crédits demandés au titre des postes font apparaître une diminution de 8 488 600 dollars, qui représente l'effet net de la suppression proposée de 48 postes (1 poste d'agent des services généraux (1^{re} classe), 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes), 28 postes d'agent du Service mobile et 17 postes d'agent local), et de la création de huit postes (3 postes d'agent du Service mobile et 5 postes d'agent local). La proposition de supprimer 37 postes (20 postes d'agent du Service mobile et 17 postes d'agent local) est la conséquence directe de l'intégration des services de soutien logistique et administratif du Groupe d'observateurs au Liban et du Groupe d'observateurs au Golan dans la FNUOD et la FINUL, respectivement. Quant au financement de huit postes supplémentaires d'agent du Service mobile, il découle de l'examen des activités liées à la sécurité qui a été mené au titre du projet d'intégration des services d'appui. La proposition de supprimer trois postes d'agent des services généraux et de les remplacer par trois postes d'agent du Service mobile permettrait de pourvoir des postes d'assistant administratif personnel, conformément aux dispositions de la résolution 63/250 relatives à la gestion des ressources humaines. Il est également proposé de créer cinq postes d'agent local, dont quatre postes d'agent de sécurité recruté sur le plan national afin qu'il y ait en permanence quatre agents de sécurité en service au quartier général de l'ONUST de manière à renforcer le contrôle des accès et d'augmenter le nombre de patrouilles nocturnes, et un poste d'assistant administratif au bureau du chef du service de sécurité.
- 5.77 La diminution de 602 200 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes est due à l'effet net de réductions effectuées principalement aux rubriques Frais généraux de fonctionnement et Mobilier et matériel du fait de l'intégration des services d'appui du Groupe d'observateurs au Golan et du Groupe d'observateurs au Liban dans la FNUOD et dans la FINUL, respectivement, qui sont compensées en partie par des augmentations au titre des voyages et des fournitures et accessoires.

2. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 16 146 000 dollars

- 5.78 Au mois de janvier 1948, le Conseil de sécurité a adopté sa résolution 39 (1948) et constitué la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, chargée de procéder à une enquête sur les faits en vue de l'application de l'Article 34 de la Charte des Nations Unies et d'exercer toute influence médiatrice susceptible d'aplanir les difficultés en ce qui concerne le différend existant autour du statut du Cachemire. Par sa résolution 47 (1948), le Conseil a décidé que le nombre des membres de la Commission devait être porté de trois à cinq, étant entendu qu'elle pouvait avoir recours à du personnel militaire pour contrôler le cessez-le-feu. Ces dispositions sont au fondement de la création du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP). Dans le contexte de la dissolution de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, le Conseil de sécurité a décidé, par sa résolution 91 (1951), que l'UNMOGIP continuerait de surveiller la suspension d'armes au Jammu-et-Cachemire.
- 5.79 Actuellement, l'UNMOGIP a pour rôle de suivre les faits nouveaux se rapportant au cessez-le-feu instauré le 17 décembre 1971, d'en superviser le plein respect et d'en rendre compte au Secrétaire général. Les activités sur le terrain, qui sont exécutées par des observateurs militaires déployés dans des antennes et par des équipes d'observation mobiles, sont coordonnées par un quartier général principal à Islamabad et un quartier général arrière à Srinagar durant l'hiver (et vice versa pendant l'été). Un bureau de liaison a été établi à New Delhi. En outre, des fonctionnaires

internationaux des Nations Unies, secondés par des agents locaux, fournissent l'appui administratif et logistique nécessaire. Les services de transport et de sécurité et l'intendance sur le terrain sont assurés par des militaires de l'armée indienne et de l'armée pakistanaise.

- 5.80 L'UNMOGIP exécutera son programme de travail en suivant la stratégie qui est définie à la section 2 de la partie B du programme 4 du cadre stratégique pour la période 2010-2011.

Tableau 5.28

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Suivre les faits nouveaux se rapportant aux violations du cessez-le-feu le long de la ligne de contrôle, selon le mandat conféré au Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan par le Conseil de sécurité, dans sa résolution 307 (1971)

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Présence d'observateurs militaires des Nations Unies aux postes du Groupe sur le terrain, de part et d'autre de la ligne de contrôle, afin de déceler les violations du cessez-le-feu	a) Communication au Siège de l'ONU, en temps utile, des rapports d'incidents ou de violations <i>Mesure des résultats</i> (Pourcentage de rapports sur des incidents communiqués dans les délais) 2006-2007 : 100 % 2008-2009 (estimation) : 100 % 2010-2011 (objectif) : 100 %
b) Efficacité, au moindre coût, des patrouilles, des inspections et des enquêtes portant sur des violations du cessez-le-feu	b) i) Nombre de patrouilles effectuées librement et en toute sécurité après notification, dans la mesure où les pays hôtes le permettent <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 6 000 patrouilles effectuées librement 2008-2009 (estimation) : 5 000 patrouilles effectuées librement 2010-2011 (objectif) : 5 000 patrouilles effectuées librement ii) Nombre d'enquêtes ouvertes pour faire la lumière sur des plaintes <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 15 2008-2009 (estimation) : 15 2010-2011 (objectif) : 15

Facteurs externes

- 5.81 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les parties coopèrent et qu'elles respectent et appliquent les dispositions de l'accord de cessez-le-feu.

Produits

- 5.82 Les produits de l'exercice 2010-2011 seront les suivants :
- a) Autres activités de fond (budget ordinaire) : contacts quotidiens, réunions et négociations; comptes rendus quotidiens, hebdomadaires et mensuels sur les incidents et violations recensés, sur l'évolution de la situation politique et sur la sûreté et la sécurité; postes d'observateurs occupés 24 heures sur 24, patrouilles, enquêtes et inspections;
 - b) Coopération technique (budget ordinaire) : projets opérationnels : enquêtes et patrouilles.

Tableau 5.29

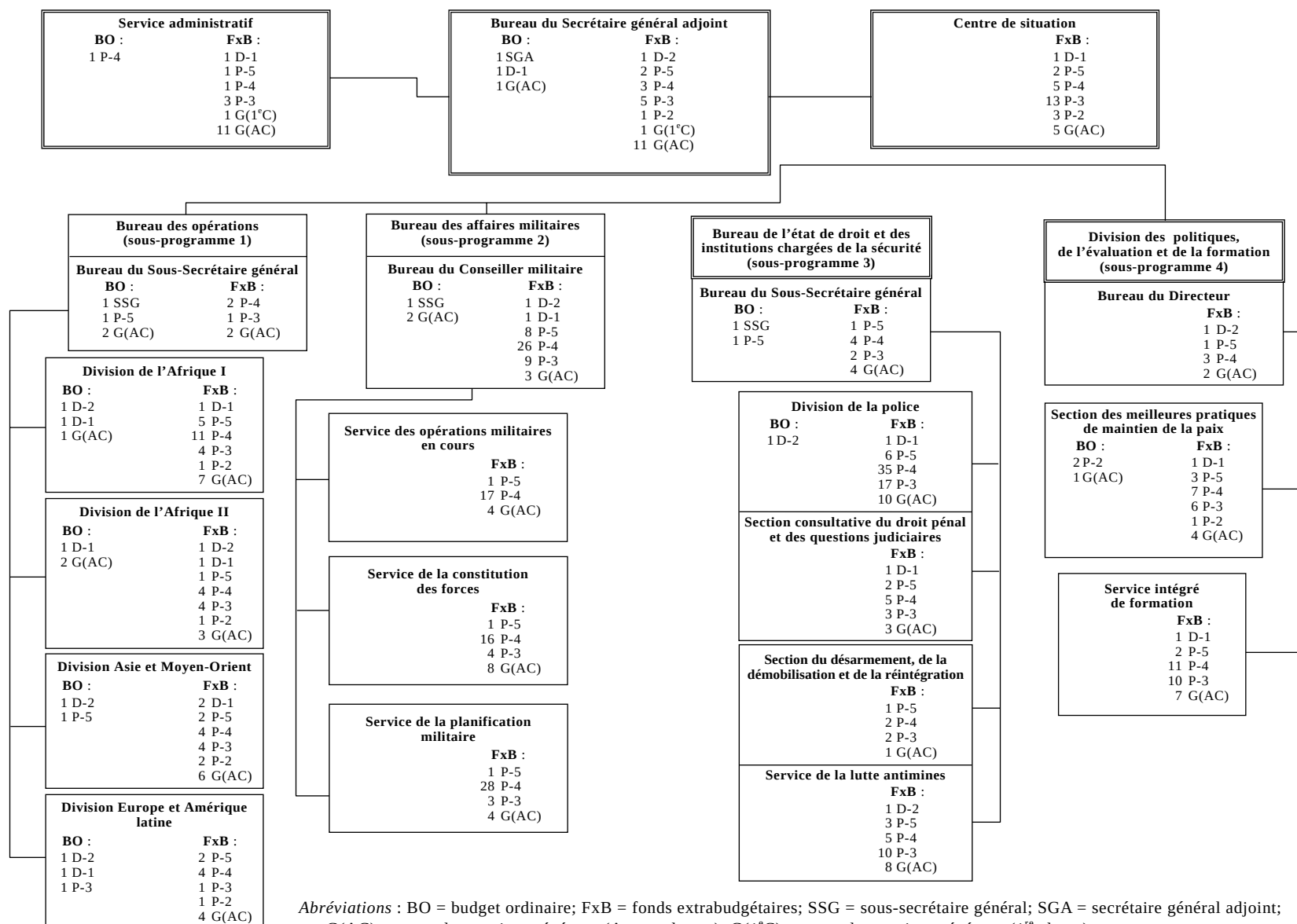
Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	8 662,7	8 702,3	74	74
Autres objets de dépense	7 745,4	7 443,7	—	—
Total	16 408,1	16 146,0	74	74

- 5.83 Le montant total des ressources dont l'UNMOGIP aura besoin pendant l'exercice biennal 2010-2011 s'élève à 16 146 000 dollars, soit une diminution nette de 262 100 dollars par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2008-2009.
- 5.84 Le montant de 8 702 300 dollars permettrait de financer 74 postes (2 postes d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur, 24 postes d'agent du Service mobile et 48 postes d'agent local), soit une augmentation de 39 600 dollars due à l'effet-report résultant de la création de trois postes d'agent local pendant l'exercice biennal 2008-2009.
- 5.85 Le montant estimatif (7 443 700 dollars) des ressources nécessaires au titre des autres objets de dépense, qui est en diminution de 301 700 dollars, couvre le financement des autres dépenses de personnel et des frais généraux de fonctionnement, entre autres. Cette diminution résulte d'une réduction des dépenses prévues au titre du nouveau matériel et des pièces de rechange, divers éléments ayant été remplacés pendant l'exercice biennal 2008-2009.

Département des opérations de maintien de la paix

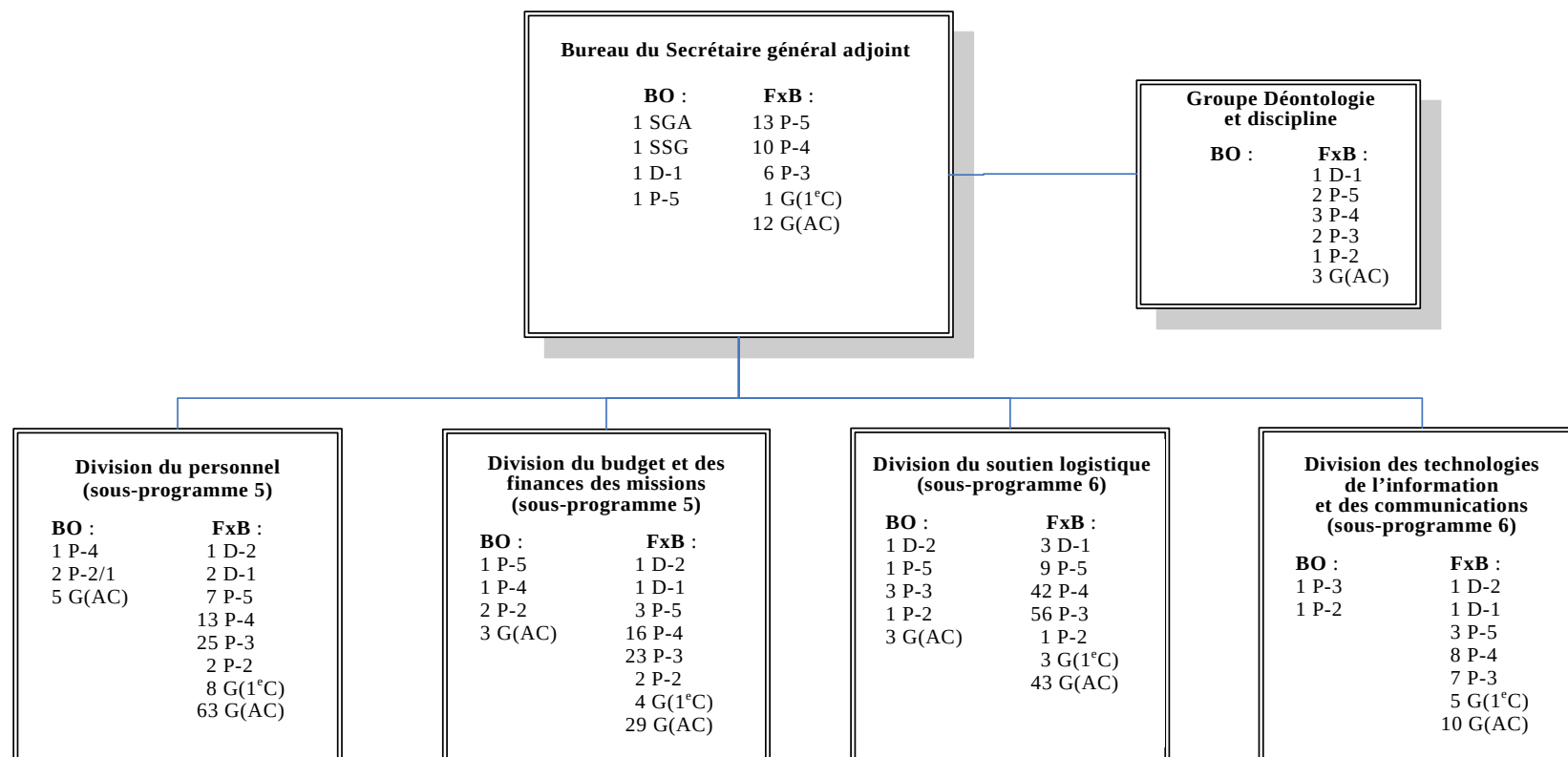
Organigramme et répartition des postes pour l'exercice 2010-2011



Abréviations : BO = budget ordinaire; FxB = fonds extrabudgétaires; SSG = sous-secrétaire général; SGA = secrétaire général adjoint; G(AC) = agent des services généraux (Autres classes); G(1^{re}C) = agent des services généraux (1^{re} classe).

Département de l'appui aux missions

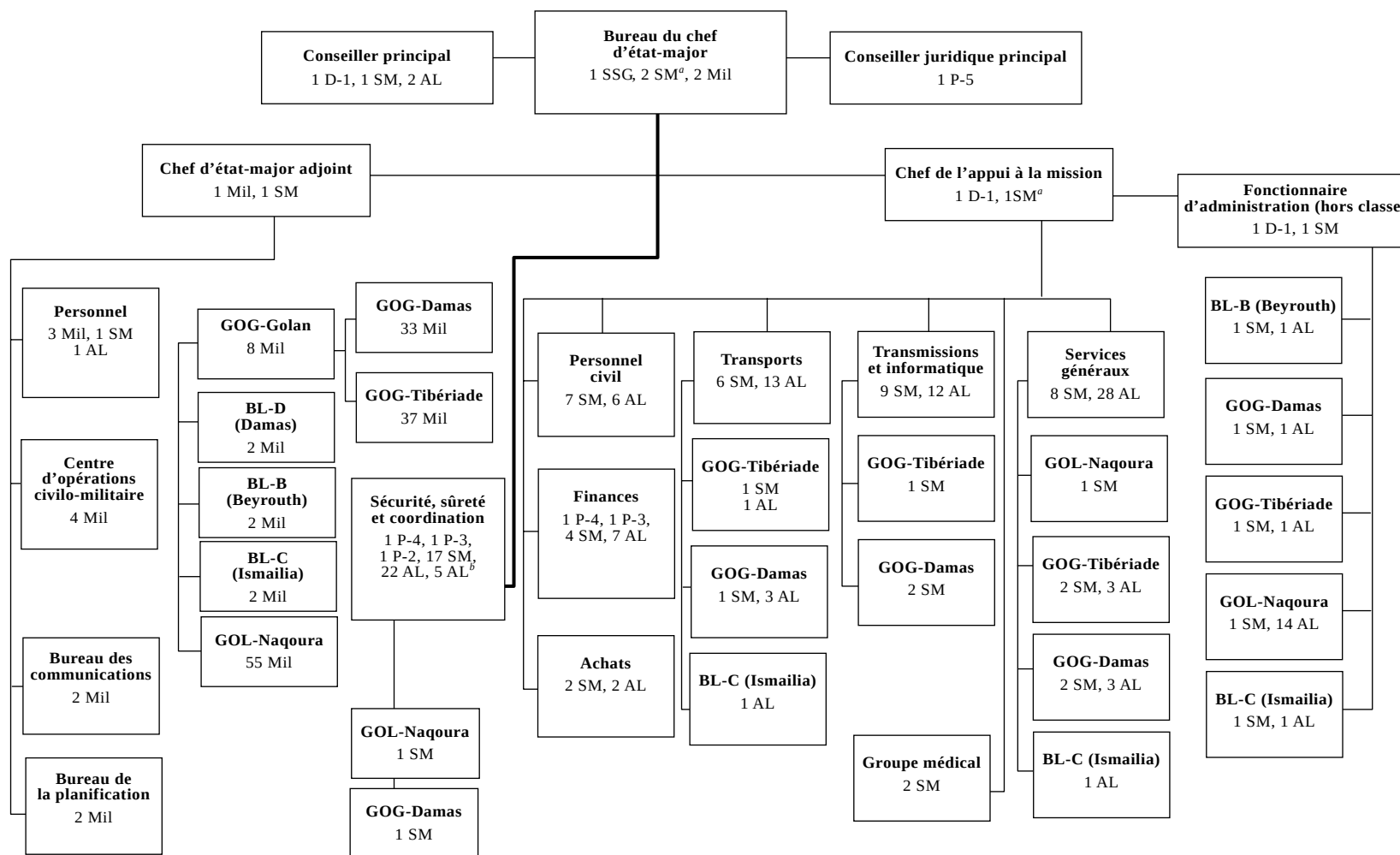
Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2010-2011



Abréviations : BO = budget ordinaire ; Fxb = fonds extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général adjoint ; SSG = sous-secrétaire général ; G(1^{re}C) = agent des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent des services généraux (Autres classes).

Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2010-2011

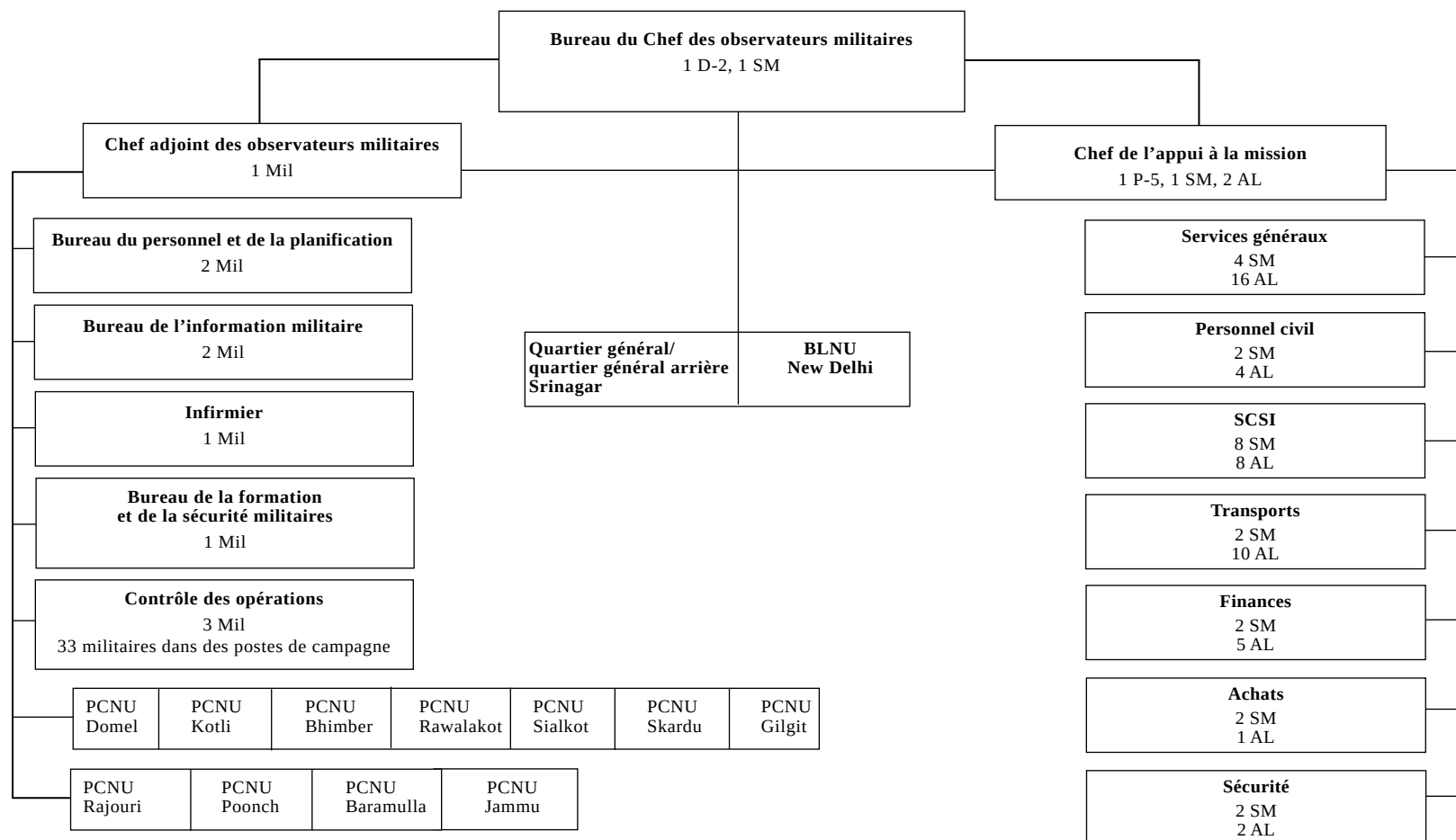


Abréviations : SSG = sous-secrétaire général; FS = Service mobile; AL = agent local; Mil = militaire; BL = Bureau de liaison; GOG = Groupe d'observateurs dans le Golan; GOL = Groupe d'observateurs au Liban.

^a Nouveaux postes en remplacement de postes d'agent des services généraux qui ont été supprimés.

^b Nouveau poste.

Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2010-2011



Abréviations : Mil = militaires; BLNU = Bureau de liaison des Nations Unies; SM = Service mobile; AL = agent local; PCNU = poste de campagne des Nations Unies; SCSI = Section des communications et des services informatiques.

Les 44 observateurs militaires qui participent aux opérations de l'UNMOGIP n'apparaissent pas dans l'organigramme.

Annexe

Produits de l'exercice 2008-2009 non reconduits en 2010-2011

<i>A/62/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
État de droit et institutions chargées de la sécurité			
5.36 b)	Guide pour la planification de l'évaluation des capacités des services de police locaux	1	Un indicateur État de droit a été défini.
Appui administratif aux missions			
5.28 b)	Mise au point d'un système électronique mondial de déploiement de personnel sur le terrain	1	La réalisation de ce produit a été menée à bien. Le module Voyages et relève du personnel militaire et de police est au point ; il est utilisé dans le cadre du système Nucleus.
Total		2	